

La mainmise de Monsanto sur l'agriculture sud-africaine¹

African Centre for Biosafety²

Tête de pont de l'expansion de Monsanto sur le continent africain, l'Afrique du Sud est le théâtre d'une offensive vigoureuse de la multinationale semencière. Conquises en quelques années seulement, ses positions dominantes sur les marchés clés des semences de maïs et des herbicides à base de glyphosate lui confèrent un pouvoir inquiétant sur le devenir du monde agricole sud-africain et bien au-delà.

Monsanto est la plus grosse firme semencière au monde. Elle détenait 23 % des parts du marché mondial des semences en 2007 (ETC group, 2008). En 2010, le chiffre d'affaires combiné de ses ventes de produits agrochimiques et de semences s'élevait à 10 milliards de dollars (Weitzman, 2011). La portée géographique de ses opérations est énorme : Monsanto est présente dans quatre-vingts pays, dont neuf pays africains, sur six continents. Les contextes agricoles au sein desquels elle opère vont des systèmes de monoculture les plus industrialisés – aux États-Unis, au Brésil, en Argentine – aux régions où les petites exploitations dominent le paysage agricole, comme au Malawi. Ses liens étroits avec les gouvernements et les institutions de recherche du secteur public, aux États-Unis et ailleurs, permettent à Monsanto d'exercer une

1. Version réduite du rapport *Heavy Hands: Monsanto's Control in South Africa*, African Centre For Biosafety (ACB), Johannesburg, 2011.

2. Centre d'étude et de recherche sur les OGM, la biosûreté, la biopiraterie, les agrocarburants et la révolution verte en Afrique, basé à Johannesburg, Afrique du Sud (www.acbio.org.za).

influence extraordinaire sur les politiques et les débats agricoles mondiaux.

L'ascension d'une superpuissance semencière mondiale

La création de l'entreprise remonte à l'année 1901. Mais ce n'est que cinquante ans plus tard, lors de l'émergence du gigantesque complexe agrochimique états-unien, que Monsanto devient un acteur industriel puissant. L'« âge d'or » de l'expansion économique d'après-guerre permet à la firme d'asseoir sa position de géant de l'industrie chimique, doté de liens étroits avec le complexe militaro-industriel. Au Vietnam, l'armée américaine utilisera son défoliant chimique « Agent Orange », avec des effets dévastateurs sur l'environnement et la population. Dans le cadre de la « guerre à la drogue », c'est son herbicide chimique Roundup qui sera épandu par avion sur d'immenses étendues dans la campagne colombienne.

Dans les années 1970, le secteur de l'agro-industrie semencière subit une période de profonde mutation, avec un transfert de la recherche et de la sélection végétale du secteur public vers le secteur privé (Stein, 2005). Parallèlement, et afin d'« encourager » et de « récompenser » l'innovation, les accords internationaux sur les semences, tels que l'Union internationale pour la protection des nouvelles variétés de plantes, font l'objet d'une révision systématique dans le but de renforcer la position des obtenteurs et les notions de propriété intellectuelle, au détriment des utilisateurs finaux des semences, à savoir les paysans (Kuyek, 2005).

Le pouvoir de l'obtenteur vis-à-vis de l'agriculteur est encore renforcé en 1980, suite à la décision historique de la Cour suprême américaine dans l'affaire Diamond contre Chakrabarty, qui autorise la brevetabilité d'un organisme vivant (une souche bactérienne dans ce cas). En 1985, le cas « Ex Parte Hibberd » confirme cette position juridique en matière de protection des variétés végétales, permettant d'inclure les brevets de plantes dans la catégorie des « brevets d'utilité » (*utility patents*), ce qui permet de breveter les composantes des variétés végétales.

La privatisation de la recherche scientifique et académique et la construction d'un ensemble élaboré de lois sur la propriété intellectuelle ont fourni à Monsanto l'opportunité de développer à la fois de nouvelles technologies lucratives et de consolider sa position dans le secteur agrochimique. L'ingénierie génétique de cultures tolérantes à certains herbicides chimiques (dans le cas

de Monsanto, des herbicides à base de glyphosate) lui a permis d'exercer son droit de propriété non seulement sur les semences, mais également sur le marché en pleine croissance de son produit phare : l'herbicide Roundup.

La protection par brevet des semences Roundup Ready créées par Monsanto a donné la possibilité à l'entreprise de garder son droit de propriété sur les semences après les avoir vendues aux agriculteurs, et même après que ceux-ci les aient plantées. Ce dispositif juridique a conféré à la firme une influence sans précédent sur les pratiques culturales, notamment sur la manière d'utiliser les semences et de leur appliquer certains types de produits chimiques. Pour exécuter cette stratégie de marketing élaborée à l'échelle souhaitée, Monsanto avait juste besoin d'une grande quantité de « germoplasmes » pour y insérer les traits protégés et d'un réseau de vendeurs de semences pour les distribuer aux agriculteurs.

Durant les « rugissantes » années 1990³, le secteur des industries agrochimiques, pharmaceutiques et biotechnologiques est bouleversé par une succession de fusions et d'acquisitions. Fin de la décennie, six firmes émergent de cette frénésie et se partagent les marchés des biotechnologies, des semences et des produits agrochimiques (ainsi qu'un segment important de l'industrie alimentaire mondiale) : Syngenta, Dow Chemicals, DuPont/Pioneer Hi-Bred, Bayer, BASF et Monsanto. Grâce aux acquisitions de DeKalb Genetics (2,5 milliards de dollars), Delta and Pine Land (1,5 milliard), Cargill's International Seed Division (1,4 milliard), Seminis (1,4 milliard) et Holden's Foundation Seeds (1,02 milliard), Monsanto contrôle les réseaux de fournisseurs de matériel génétique et de semences (Howard, 2009). Elle a alors les moyens de ses ambitions : dominer le paysage agricole mondial.

Outre les fusions et acquisitions ordinaires, une série d'accords pour la concession réciproque de licences dans le secteur semencier et agrochimique limitent objectivement la concurrence, sans pour autant attirer le même degré d'attention et de surveillance des autorités de la concurrence. Monsanto a passé des accords pour la concession réciproque de licences avec chacun des grands acteurs de l'industrie, en ce compris une collaboration chiffrée à 2,5 milliards de dollars avec le géant chimique allemand BASF

3. *The Roaring 90's*, titre d'un livre du prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz.

pour le développement de cultures tolérantes à la sécheresse⁴. Les détails de ces négociations sont généralement peu connus.

Aujourd'hui, la taille et le pouvoir de Monsanto lui permettent de manipuler et de contrôler l'industrie. Et bien que la firme ait connu plusieurs revers en 2010, notamment une baisse considérable des recettes tirées du Roundup et des rendements décevants de ses nouvelles variétés modifiées, son pouvoir de marché et son influence politique demeurent considérables. Car le capital politique acquis durant cette période est à la hauteur des revenus financiers accumulés.

La stratégie et l'emprise de Monsanto

Il y a plus d'une décennie déjà, le *New York Times* relevait l'influence excessive de Monsanto sur les législateurs à Washington (et donc sur les politiques agricoles dans le monde) dans ces termes : « *Ce que Monsanto a voulu de Washington, Monsanto, et par extension l'industrie des biotechnologies, l'a obtenu* » (Eichenwald, 2001).

Au milieu des années 1980, l'utilisation de la biotechnologie explosa dans le secteur pharmaceutique. David Golde, médecin en chef dans un important centre de recherche et de traitement du cancer à New York, déclarait que l'apparition des produits transgéniques allait « *changer la santé de l'homme* ». Consciente que la création d'un médicament permettant de « sauver des vies » serait accueillie avec plus d'enthousiasme que ses opérations autour de l'alimentation humaine, Monsanto rédigea en octobre 1986 un document recommandant d'approcher les élus et les régulateurs afin de « *créer un soutien aux biotechnologies au plus haut niveau politique américain* » et de profiter des élections présidentielles de 1988 pour obtenir l'appui des partis républicain et démocrate.

En 1994, lorsque Monsanto lança son premier produit issu de la biotechnologie sur le marché américain – une hormone de croissance bovine transgénique (rBGH) permettant d'augmenter la production de lait chez les vaches –, la stratégie porta ses fruits. Alors que l'autorité des Nations unies pour la sûreté alimentaire, le Codex Alimentarius, refusa d'approuver son utilisation, les

4. En Afrique du Sud, toutes les entreprises qui vendent des semences génétiquement modifiées le font sous licence de Monsanto. Seule une entreprise vend un trait génétique qui n'est pas de Monsanto.

lignes directrices sur l'étiquetage des rBGH de la Food and Drug Administration (FDA) états-unienne exigeaient que les produits étiquetés «non-rBGH» portent une étiquette supplémentaire, précisant qu'il n'y avait pas de différence entre hormones rBGH et hormones naturelles. On apprit quelque temps plus tard que le commissaire de la FDA à l'origine de ces dispositions, Michael Taylor, avait travaillé auparavant pour Monsanto, précisément sur ces questions d'étiquetage des rBGH.

En 2009, Taylor fut nommé «conseiller auprès du commissaire de la FDA» par la nouvelle administration Obama. Cette même administration procéda à d'autres nominations préoccupantes dans le domaine agricole: l'ancien gouverneur de l'Iowa (désigné «gouverneur de l'année» par l'industrie biotechnologique), Tom Vilsack, fut nommé secrétaire à l'agriculture; Roger Beachy, l'ancien directeur du Danforth Plant Science Centre, financé par Monsanto, devint directeur du National Institute for Food and Agriculture de l'administration de l'agriculture (USDA); Islam Siddiqui, l'ancien vice-président de CropLife, une agence de lobby pro-pesticides également financée par Monsanto, fut nommé négociateur agricole auprès du représentant américain au commerce; et Rajiv Shah, l'ancien directeur du développement agricole de la Fondation Gates (un partenaire régulier de Monsanto), fut désigné directeur de l'Agence états-unienne pour le développement international (USAID).

Monsanto se sert également de ses liens étroits avec les législateurs américains pour renforcer sa position à l'échelle internationale et s'engagea dans un exercice de relations publiques à grande échelle, visant à présenter les semences transgéniques comme seule solution pour réduire la faim dans le monde. Sa première expérience dans le domaine transgénique en Afrique remonte à quinze ans – un projet de développement d'une pomme de terre douce modifiée au Kenya, en collaboration avec l'USAID (Grain, 2005). L'absence à ce jour de résultat n'a pas découragé l'entreprise, qui collabore actuellement avec le géant de l'industrie chimique allemande BASF et la Fondation Bill et Melinda Gates pour produire du maïs transgénique tolérant à la sécheresse.

Le projet Water Efficient Maize for Africa (WEMA), qui inclut du maïs modifié et non modifié, a été mis en place dans cinq pays africains: l'Afrique du Sud, l'Ouganda, le Kenya, la Tanzanie et le Mozambique. L'agence responsable de la coordination et

de l'implantation du WEMA est l'African Agricultural Technology Foundation (AATF), une alliée de longue date de Monsanto et de l'USAID qui plaide agressivement pour un assouplissement de la législation sur la sécurité biologique sur le continent africain. De son côté, Monsanto a annoncé avec force publicité qu'aux côtés de BASF, elle ferait don de quatre variétés résistantes à la sécheresse au projet. Un « investissement » qui sera amplement compensé par les quelque 3 milliards de dollars auquel est estimé ce futur marché prometteur. Le véritable fonctionnement du projet est apparu un peu plus clairement lorsqu'il fut révélé que la fondation Gates avait acheté des actions Monsanto à hauteur de 27 millions de dollars entre avril et juin 2010.

Cœurs, esprits et WikiLeaks

En dépit de sa campagne « *produire plus, conserver plus, améliorer les vies* », Monsanto est progressivement devenue le symbole du pouvoir d'influence et de corruption des grandes multinationales. En 2005, la firme fut condamnée à payer une amende de 1,5 million de dollars, pour avoir proposé 50 000 dollars à un fonctionnaire indonésien afin d'éviter une étude sur l'impact environnemental de son coton transgénique. Monsanto avoua avoir soudoyé d'autres hauts fonctionnaires indonésiens entre 1997 et 2002 (*BBC News*, 7 janvier 2005). En 1998, le journal canadien *Ottawa Citizen* rapporta que les scientifiques du gouvernement canadien se seraient vu offrir entre un et deux millions de dollars par des agents de Monsanto en échange de l'approbation de la très controversée rBGH.

En Inde, Monsanto et sa succursale locale Mayco ont lancé une campagne musclée pour installer les semences transgéniques dans le tissu de petits agriculteurs, à travers le coton Bt tout d'abord, puis le brinjal Bt (une aubergine transgénique) en 2009. Dans le cas du brinjal Bt, on découvrit que certaines données ayant trait à la sûreté alimentaire avaient littéralement été supprimées d'une publication de l'International Service for the Acquisition of Agri-biotech Applications (ISAAA), le groupe de pression international de l'industrie biotechnologique. Qui plus est, le président de l'instance de régulation indienne chargée d'approuver les OGM siège également au conseil d'administration de l'ISAAA.

Plusieurs câbles diplomatiques récemment publiés par *WikiLeaks* illustrent l'influence considérable de Monsanto sur le gouvernement

américain et par conséquent sur les débats internationaux autour des politiques agricoles. En 2009, le Kenya promulgua sa loi sur la biosécurité. En mars de la même année, l'ambassadeur américain au Kenya, Michael Rannenberger, envoya un câble au secrétaire d'État américain, qui révéla comment le « soutien technique et financier » avait contribué à accélérer le processus législatif et à vaincre les oppositions. Monsanto joua un rôle important dans cette campagne, en fournissant ses semences et en étant fortement impliquée dans l'organisation et le financement du All Africa Congress on Biotechnology, organisé en 2008 à Nairobi, considéré comme le plus important congrès sur la biotechnologie en Afrique (Gathura 2011).

L'Union européenne elle-même, dont le poids économique dépasse celui des États-Unis, n'a pas été épargnée par les tactiques agressives de l'industrie biotechnologique. Après que la France, à l'instar de plusieurs autres pays européens, ait interdit la variété fortement controversée MON810 de Monsanto, l'axe Iowa-Washington coordonna une contre-offensive. Des câbles diplomatiques secrets envoyés par l'ambassade états-unienne à Paris en 2007, dans un langage étrangement similaire à celui utilisé pendant la Guerre froide, préconisaient *« une liste de représailles dont les effets soient à la fois ressentis à travers l'Union européenne, car la responsabilité est collective, et concentrés sur les États membres les plus récalcitrants. Cette liste devrait être mesurée plutôt que vicieuse et maintenue sur le long terme, car il ne faut pas s'attendre à une victoire prochaine »*. Une telle capacité de pression de l'industrie des biotechnologies sur l'Union européenne permet d'imaginer le pouvoir exorbitant de Monsanto sur les gouvernements dans le Sud, et en Afrique en particulier.

En décembre 2009, lors du sommet de Copenhague sur le changement climatique, les efforts de Monsanto pour saper les initiatives de lutte contre le changement climatique à travers des pseudo-solutions telles que les cultures *Climate Ready* et les agrocarburants lui valurent le Prix de la sirène en colère (*Angry Mermaid Award*) par les Amis de la Terre. Le géant de la biotechnologie obtint 37 % des voix, reléguant la Royal Dutch Shell et l'American Petroleum Institution aux deuxième et troisième places respectivement.

La force de frappe juridique de Monsanto

Monsanto a investi énormément de temps et de ressources dans la protection de ses intérêts par la voie judiciaire. La dernière soumission de Monsanto à la Securities and Exchange Commission (SEC) comprend une litanie de « *diverses procédures judiciaires qui résultent du cours normal de ses activités* ». Le « cours normal de ses activités » inclut notamment la défense contre des accusations de pollution environnementale, de discrimination à l'égard d'employés dans son plan de pension et de « *déclarations fausses et mensongères* » visant à faciliter l'investissement d'un fonds de pension.

Trois autres procès ont été intentés contre d'anciens et actuels directeurs exécutifs, tous liés à des accusations de « *violation d'obligation fiduciaire, d'abus de contrôle, de cas grave de mauvaise gestion, de pollution industrielle, d'enrichissement injustifié, de délit d'initié et de détournement de fonds en vertu de la législation de l'État du Delaware* ». Monsanto Brésil a également été impliquée dans un long conflit fiscal avec le ministère des finances, ce dernier exigeant à la firme le paiement d'environ 250 millions de dollars d'impôts impayés, de pénalités et d'intérêts (Monsanto, 2010).

La valeur du marché mondial des semences agricoles est immense : environ 33 milliards de dollars en 2010 (James, 2010). Monsanto est donc inflexible en matière d'application de ses droits de propriété intellectuelle sur les semences face à son principal client : l'agriculteur. Au Canada, l'affaire du cultivateur de colza Percy Schmeiser en a fourni une illustration éloquent. Percy Schmeiser utilisait depuis trois ans des semences qu'il récoltait pour cultiver du colza, lorsque Monsanto introduisit sa variété de colza transgénique Roundup Ready en 1996. En 1998, des enquêteurs de Monsanto découvrirent que certaines cultures de colza de Schmeiser avaient été contaminées par les variétés transgéniques récemment plantées dans la région. Loin d'offrir à Schmeiser une indemnisation pour les dégâts occasionnés à ses cultures (notamment la perte de sa certification biologique), la firme intenta un procès à Schmeiser pour violation de brevet. Procès qu'elle remporta.

L'ONG états-unienne Centre for Food Safety suit l'utilisation par Monsanto, à une échelle « sans précédent », des brevets et des contrats de licence restrictifs pour enquêter et poursuivre les agriculteurs soupçonnés de récupérer des semences modifiées. En se basant sur les informations contenues sur le site Internet de

Monsanto, depuis juillet 2006, l'ONG a comptabilisé jusqu'à 4 500 accords à l'amiable avec des agriculteurs pour ce que la firme juge être des « violations de contrat ». Le montant total des dommages et intérêts liés à ces règlements perçus par Monsanto atteindrait 160 millions de dollars.

Si la judiciarisation de la société sud-africaine est loin des niveaux que l'on connaît ailleurs, les événements de 2009 amorcent une tendance qui risque bien de se généraliser sur le terrain. En avril de cette année-là, pas loin de 200 000 hectares de variétés de maïs transgénique de Monsanto (MON810, NK603 et MON810 x NK603) n'ont pas été pollinisés. Monsanto a immédiatement indemnisé les agriculteurs concernés, pour un montant de 42 millions de dollars, mais leur a strictement interdit d'en parler aux médias, en leur faisant signer des accords de non-divulgateion.

La firme a soumis un rapport de trois pages au registre des OGM, expliquant que « la génétique de la femelle utilisée dans le processus de production des trois variétés », conjuguée à « un ensemble de conditions environnementales sans précédent », était à l'origine de l'échec des récoltes. Les informations tirées du procès-verbal de la réunion du conseil exécutif (l'agence sud-africaine chargée des OGM) de mai 2009, souligna par la suite que les mauvaises récoltes *« peuvent être le résultat de modes de pulvérisation déficients »*, un problème que les rapports de Monsanto sur le sujet n'avaient curieusement jamais évoqué. Ces divergences dans les explications amenèrent l'African Centre for Biosafety à écrire une lettre ouverte à la ministre de l'agriculture, des forêts et de la pêche, Tina Joematt-Pettersen, afin de lui signifier un certain nombre d'inquiétudes et notamment *« le fait, troublant, que le ministère de l'agriculture n'ait montré que peu de capacité ou de volonté politique à contrôler les OGM une fois ceux-ci lâchés dans l'environnement, préférant tabler sur l'autorégulation de l'industrie ; le fait que le ministère n'ait pas jugé nécessaire de donner une explication officielle sur les mauvaises récoltes ou d'expliquer au public la démarche suivie pour résoudre le problème ; le fait que seule Monsanto ait eu accès au matériel végétal concerné et que l'entreprise ait interdit aux agriculteurs d'évoquer publiquement la perte de récoltes »*.

Monsanto, objet d'une enquête antitrust aux États-Unis

En janvier 2010, le département de la justice du gouvernement états-unien émit une demande d'enquête civile sur les traits

génétiques du soja commercialisés par Monsanto. Plusieurs plaintes avaient été déposées par des fournisseurs de semences accusant Monsanto de pousser les agriculteurs à cultiver son nouveau soja Roundup Ready 2 Yield, au moyen notamment de contrats d'utilisation excessivement contraignants. Comme les contrats de Monsanto interdisent aux entreprises indépendantes de modifier des plantes contenant ses gènes brevetés sans son accord écrit, la firme dispose de fait du pouvoir d'exclure la concurrence, les variétés américaines contenant quasi toutes au moins un de ses gènes brevetés. Selon les mots d'un avocat du géant chimique DuPont, « *une entreprise semencière ne peut exister sur le marché sans proposer des semences contenant du Roundup Ready; donc si elles veulent rester en activité, elles doivent faire ce que Monsanto leur dit de faire* » (Glover, 2010).

Un rapport des Nations unies de 2009 sur l'impact de l'agrobusiness sur le droit à l'alimentation fait explicitement référence au rôle potentiel des règles nationales de concurrence dans la promotion de la sécurité alimentaire. Ces règles visent généralement à protéger les consommateurs finaux. La loi sud-africaine sur la concurrence adoptée en 1988, par exemple, a permis de mettre en cause les ententes dans le secteur de l'industrie laitière, qui permettaient de fixer des prix défavorables aux producteurs (De Schutter, 2010).

Monsanto en Afrique du Sud

Bien que Monsanto mène des opérations en Afrique du Sud depuis 1968, ce n'est qu'en 1988 que l'entreprise pénétra le marché des semences agricoles. En 1999 et 2000, Monsanto racheta deux des plus importantes entreprises semencières d'Afrique du Sud, à savoir Sensako et Carnia. En 2009, Monsanto déclarait contrôler à elle seule environ 50 % du marché du maïs sud-africain. Son emprise est plus forte encore sur le marché du maïs transgénique, tandis qu'elle contrôle 60 % du marché du glyphosate du pays.

La position dominante de Monsanto sur le marché sud-africain

Le domaine d'activité prioritaire de Monsanto en Afrique du Sud est celui de la semence de maïs. Mais l'entreprise possède parallèlement un nombre important de semences enregistrées de légumes, de graines oléagineuses et de céréales (dont plus de la moitié de toutes les variétés de blé enregistrées, à travers sa

filiale Sensako). Environ 10 % des variétés de maïs enregistrées au ministère de l'agriculture le sont au nom de Monsanto. Ce chiffre s'élève à 25 % pour les variétés transgéniques (maïs jaune et maïs blanc). Mais ce que la liste des variétés de semences ne révèle pas, c'est que la quasi-totalité des variétés de maïs transgéniques disponibles en Afrique du Sud, qu'elles soient enregistrées par des petites entreprises semencières locales ou par des géants transnationaux tels que Pioneer Hi-Bred, contiennent des traits transgéniques brevetés par Monsanto.

Au cours de cette enquête, nous n'avons pu identifier qu'une seule variété de maïs transgénique (sur plus de cent quarante enregistrées) sur le marché ne contenant pas de trait de Monsanto : une variété de maïs jaune contenant un gène résistant aux insectes de Syngenta (le Bt11), vendu par Klein Karoo. Klein Karoo a un contrat d'exclusivité pour vendre les traits de Syngenta en Afrique du Sud. Jusqu'en 2008, Syngenta vendait ses semences directement aux agriculteurs sur le terrain, avant de conclure un accord avec Klein Karoo (ce qui semble faire partie d'une stratégie plus globale de Syngenta visant à pénétrer les marchés à travers des entreprises semencières locales).

Toutes les autres variétés sur le marché contiennent des traits appartenant à Monsanto, ce qui signifie que les entreprises qui les vendent doivent payer des « droits d'utilisation de la technologie » pour ce privilège, et répercuter ce coût sur les agriculteurs. Dans certains cas, les entreprises semencières vendent les gènes de Monsanto sous la licence d'une tierce partie. Agricol, par exemple, vend plusieurs variétés hybrides et génétiquement modifiées à travers son réseau national de quatre-vingts fournisseurs, sous la licence de Pioneer Hi-Bred. Bien que ces variétés soient enregistrées au nom de Pioneer, elles contiennent le trait de Monsanto résistant aux insectes (MON810, ou « Yieldguard »). Dans ce cas, c'est Pioneer qui paie un droit d'utilisation de la technologie à Monsanto, et non Agricol.

Le montant de ces droits est difficile à établir, car il n'est pas calculé séparément mais inclus dans le prix de la semence. Une étude menée par la International Seed Federation a révélé qu'ils pouvaient s'élever à 25 % dans le cas du maïs, et jusqu'à 40 % et 55 % pour le soja et le coton. Ces chiffres concernent uniquement les transgéniques ne comportant qu'un gène modifié (*single gene*). Dans le cas des semences « empilant » les traits modifiés, les droits

sont encore plus importants et peuvent atteindre 67 % du coût total de la semence.

Monsanto possède actuellement cinq variétés de maïs transgénique autorisées pour les cultures commerciales en Afrique du Sud⁵ : le MON810 et le MON89034 (résistants aux insectes), le NK603 (tolérant aux herbicides – mieux connu sous le nom de Roundup Ready), ainsi que deux variétés contenant les deux traits, le MON810 X NK603 et le MON89034 X NK603. Les deux variétés contenant le trait MON89034 ne furent autorisées à la vente qu'en décembre 2010, tandis que la variété MON810 existe sur le marché depuis son approbation en 2001, le NK603 depuis 2003 et le MON 810 X NK603 depuis 2007. Syngenta est la seule autre entreprise ayant réussi la commercialisation d'un trait génétiquement modifié – le Bt 11, autorisé en 2003 et, plus récemment (durant le second semestre 2010) le GA21 (tolérant aux herbicides) et la variété « empilée » Bt 11 X GA21.

En juin 2005, l'entreprise chimique Dow obtint l'autorisation de réaliser des essais en plein champ de son propre trait résistant aux insectes, lequel avait été inséré dans des semences de maïs hybrides de Pioneer Hi-Bred. On s'attendait alors à ce que ce trait soit autorisé à la vente « dans l'année suivante ». Mais l'autorisation anticipée ne se concrétisa pas et aucune référence à la variété (DAS1507) n'apparut dans la liste des OGM autorisés. Il fallut attendre 2010 pour que Pioneer Hi-Bred se mette soudainement à réaliser une salve d'essais en plein champ. Un empressement sans doute lié aux efforts de Pioneer pour acquérir Pannar Seed, la plus grande entreprise semencière sud-africaine. Mais aucune autorisation de commercialisation n'a encore été délivrée. La mainmise de Monsanto sur le marché des semences transgéniques n'est pas simple à desserrer.

Presque huit ans après sa commercialisation, la variété Bt11 de Syngenta a à peine entamé les parts de marché de Monsanto. Depuis que l'Afrique du Sud a autorisé les cultures de maïs transgénique destiné à la vente, le pays a importé environ 170 000 tonnes de semences. La variété Bt11 de Syngenta ne compte que pour 0,01 % de ces importations, les 99,99 % représentant des variétés de Monsanto. On peut également constater un déclin

5. Informations tirées des listes de permis du ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche.

prononcé, ces cinq dernières années, du nombre de permis d'importation de semences OGM accordés aux plus petites entreprises semencières. Interrogé sur cette évolution, le directeur de la biosécurité au ministère de l'Agriculture n'a pas pu l'expliquer. Il a en tout cas exclu l'explication de l'augmentation des droits de douane, ceux-ci étant restés modérés.

Cette position dominante dans le commerce des semences n'empêche cependant pas Monsanto de chercher à étendre encore sa sphère d'influence. L'entreprise semencière a récemment annoncé la fin de la troisième phase d'implantation de son usine de semences de maïs à Lichtenburg, dans la province du Nord-Ouest. Ouverte en 2006, l'usine « Thobontle » (« excellente récolte ») a une capacité de stockage de 140 000 sacs de semences de maïs (www.monsanto.co.za). L'extension des installations devra permettre de produire des semences (transgéniques et conventionnelles) destinées à l'exportation vers l'Afrique et d'autres pays, dont les Philippines.

Il n'est pas simple de déduire les parts de marché des chiffres des ventes, car cette dernière information n'est pas publique. On sait cependant que dans les provinces de l'État-Libre et du Nord-Ouest, grandes productrices de maïs, les variétés DKC78-15B et DKC78-45BR de Monsanto sont les plus populaires parmi les agriculteurs. Depuis 2007, le prix de ces deux variétés a augmenté de 44 % et 34 % respectivement. En observant les informations de prix fournies par la société Grain SA sur les variétés de semences de maïs modifiées de Monsanto, plusieurs tendances apparaissent :

- entre 2006 et 2010, le prix moyen des variétés de semences de maïs modifié jaune de Monsanto a augmenté de 49,7 %, tandis que ses semences de maïs blanc progressaient de 39 % ;
- entre 2005 à 2010, Pioneer et Pannar, qui vendent du maïs transgénique contenant des traits brevetés par Monsanto, ont augmenté les prix moyens des semences de maïs jaune de 39 % et 44 % ; pour le maïs blanc, les hausses ont été de 48 % et 44 %.

En 2007, trois nouvelles variétés transgéniques sont apparues sur la liste de prix de Monsanto. Ces nouvelles variétés étaient en moyenne 18 % plus chères que les autres variétés disponibles (alors qu'elles contiennent les mêmes traits). Ce schéma s'est répété en 2009, avec l'introduction de quatre nouvelles variétés introduites en moyenne 10 % plus chères que les variétés précédentes.

Concurrence et fixation du prix des semences

La Commission sud-africaine de la concurrence a été mise en place en reconnaissance des séquelles historiques du colonialisme et de l'apartheid, qui excluait la majorité de la population de l'activité économique et de la prise de décision formelles. Le préambule de la loi reconnaît que cette situation a entraîné « des concentrations excessives de propriété et de contrôle au sein de l'économie nationale ».

D'après la section 7(a) de la loi sur la concurrence, une entreprise est dite « en position dominante » sur un marché donné « si elle possède au moins 45 % de ce marché ». Monsanto occupe dès lors clairement une position dominante dans le secteur des semences de maïs, ainsi qu'une position dominante absolue sur le marché des semences de maïs transgénique. Or la loi indique qu'une entreprise bénéficiant d'une telle situation n'a pas le droit de mener certaines pratiques restrictives, notamment l'application d'un prix excessif au détriment des consommateurs. « Excessif » est entendu comme « n'étant pas raisonnable par rapport à la valeur économique de ce bien ou service ». Comme nous l'avons illustré précédemment, les prix des semences de maïs, transgéniques ou non, ont enregistré une hausse significative ces dernières années, que n'a pas suivi le prix de vente pour les agriculteurs.

La comparaison des informations sur les prix des semences fournies par Grain SA avec les données de l'*Agricultural Research Council's Maize Information Guide* de 2010, amène à douter de la nature « raisonnable » du prix des semences de Monsanto par rapport à leur valeur économique, et en particulier à la performance en termes de rendement. La variété de maïs transgénique jaune DKC 73-74BR, par exemple, coûtait 2 133 rands pour 60 000 grains en 2010 et ses rendements moyens étaient de 6,02 (région occidentale) et de 9,34 (région orientale) tonnes par hectare. Cette même année, la variété de maïs transgénique jaune DKC 80-12B coûtait 23 % de moins, alors que son rendement moyen était 1,3 % plus élevé dans la région occidentale et seulement 3,6 % plus faible dans la région orientale. En comparant les variétés de maïs transgénique blanc, on a observé que la variété DKC 77-61B coûtait 8,5 % de plus que la DKC 78-15B en 2010, alors que dans les deux régions le rendement moyen de la première était plus faible que celui de la seconde.

Cette situation peut être reliée à ce que l'on observe aux États-Unis. En 2010, Monsanto y a lancé en grande pompe sa variété de maïs à huit gènes Smartstax. La firme avait auparavant déclaré que cette nouvelle variété serait « *le maïs ayant les meilleurs rendements du marché* ». Cet optimisme initial fut rapidement balayé lorsque les premiers rapports indiquèrent que la variété Smartstax enregistrait un rendement plus faible que les variétés préexistantes (et meilleur marché) du groupe. Ceci démontre que les pratiques de fixation des prix des semences par Monsanto exigent, à tout le moins, d'être soumises à une enquête approfondie.

Le Roundup, la poule aux œufs d'or de Monsanto

Enregistré en 1975, le Roundup est l'herbicide non sélectif vedette de Monsanto, qui rapporte à l'entreprise des milliards de dollars chaque année. Le succès du Roundup est le résultat d'une stratégie d'entreprise sophistiquée, qui a consisté à modifier génétiquement des semences dans le but de les rendre résistantes au glyphosate (l'ingrédient actif du Roundup). D'après le site Internet de l'entreprise, l'herbicide Roundup est la seule formule enregistrée qui peut être utilisée sur les cultures Roundup Ready.

Les profits de Monsanto générés par le Roundup ont atteint 478 millions de dollars en 2008 (Kaskey, 2008). Ils ont ensuite diminué de 7 % en 2009, puis ont chuté de 92 % en 2010. Ce déclin résulte de l'invasion du marché par des variétés génériques moins coûteuses, principalement en provenance de Chine, depuis que le brevet de l'herbicide est tombé dans le domaine public en 2000. Mais le conseil d'administration de Monsanto avait anticipé cette baisse et initié un plan de restructuration de l'activité glyphosate en juin 2009. Ce plan vise notamment à « *mieux aligner les ressources des activités semences et traits à l'échelle mondiale* », ainsi qu'à « *rationaliser le produit et la marque à l'intérieur de l'activité semencière* ».

Monsanto mise clairement sur les bénéfices importants que devraient lui rapporter les semences « résistantes à la sécheresse ». Quant à l'activité Roundup, elle restera viable à la condition pour la firme d'accroître la superficie mondiale de culture de semences modifiées Roundup Ready. Aux États-Unis, le degré de « pénétration de ce trait », pour reprendre l'expression de Monsanto, est particulièrement élevé. Entre 2004 et 2008, la superficie de culture de maïs transgénique Monsanto ne contenant pas le gène

Roundup Ready est passée de 10 à 2 millions d'hectares (FoE, 2009). L'expansion de ce trait à l'échelle mondiale, et notamment en Afrique du Sud, devrait permettre à Monsanto de maintenir l'influence considérable qui est la sienne sur le marché des herbicides non sélectifs, malgré sa perte de protection par brevet.

Roundup, environnement et santé

Bien que le glyphosate soit vendu comme un produit « sûr et non nuisible à l'environnement », de nombreuses études associent l'exposition à ce produit à l'augmentation des risques de fausse couche, de naissance prématurée, de cancer et de lymphome de Hodgkin. En Californie, le glyphosate représente la troisième principale cause de maladie liée à un produit chimique chez les agriculteurs. Une étude indépendante menée aux États-Unis a révélé que loin de réduire le nombre de produits chimiques utilisés dans le domaine agricole, les OGM ont entraîné une augmentation de l'application d'herbicides dans les champs états-uniens de l'ordre de 140 000 tonnes depuis leur introduction au milieu des années 1990 (Bembrooks, 2009). Cette augmentation massive des utilisations a entraîné l'apparition, dans tout le pays, de « super-mauvaises herbes » résistantes au Roundup. Loin de se tourner vers d'autres stratégies de contrôle des « mauvaises herbes », la réponse de l'agrobusiness américain a consisté à recommander d'augmenter les doses d'herbicides ou de revenir à des produits plus anciens et plus toxiques.

En Argentine, plus de 19 millions d'hectares ont été plantés en soja Roundup Ready en 2009, sur lesquels plus de 200 millions de litres d'herbicides à base de glyphosate ont été pulvérisés. Des impacts problématiques du glyphosate sur la santé et l'environnement dans les zones de production ont été rapportés en 2002, soit deux ans à peine après les premières grandes récoltes commerciales. En 2010, un scientifique expérimenté du gouvernement argentin, le professeur Andres Carrasco, publia un document qui démontrait l'existence d'un lien entre l'exposition au glyphosate et les malformations congénitales. Ce dernier affirma lors d'une conférence organisée à la faculté de médecine de l'université de Buenos Aires, qu'il n'est pas inhabituel pour une femme vivant dans une région de production de soja transgénique de faire jusqu'à cinq fausses couches d'affilée (Robinson, 2010).

En 2010, à La Leonesa, ville agricole devenue centre de résistance contre l'utilisation inconsidérée du glyphosate, les personnes rassemblées pour écouter un exposé de Carrasco furent assaillies par une bande de casseurs. Cette intimidation n'empêcha pas l'Association des juristes de l'environnement d'Argentine d'adresser une pétition à la Cour suprême argentine, pour exiger l'interdiction de l'utilisation du produit chimique. Mais le glyphosate est si fortement installé dans l'agriculture argentine que l'Association pour la protection des cultures d'Argentine avertit qu'une interdiction signifierait « *que nous ne pouvons plus pratiquer l'agriculture en Argentine* ». Bien que l'interdiction n'ait pas été décrétée à l'échelle nationale, un tribunal régional interdit en mars 2010 de pulvériser du glyphosate près des zones habitables dans la province de Santa Fe (*ibid.*, 2010).

Le marché du Roundup en Afrique du Sud

Les « *global players* » Syngenta et Bayer sont les deux acteurs dominants sur le marché agrochimique sud-africain. Mais Monsanto occupe une position dominante sur un segment bien précis de ce marché : celui des pesticides à base de glyphosate. D'après son site Internet, Monsanto fournit plus de 60 % de tous les glyphosates sur le marché sud-africain. Plus de trente variétés de pesticides, de fongicides et d'herbicides contenant du glyphosate sont enregistrées au nom de Monsanto. Ses utilisations sont extrêmement variées, des cultures de produits alimentaires, comme le maïs ou les olives, aux « aménagements municipaux », en passant par les zones « coupe-feu ».

Le marché sud-africain du glyphosate est fortement influencé par les tendances internationales. Durant dix ans, l'excédent de glyphosate sur le marché mondial et la concurrence des génériques produits en Chine ont tiré les prix vers le bas. Les prix sont repartis à la hausse fin 2004, suite au décollage des prix des matières premières (Steenkamp, 2004). Une hausse qui s'est accentuée au milieu de l'année 2008, suite à la décision des autorités chinoises de réduire la production industrielle à Pékin, dans la perspective des jeux olympiques. Une année seulement plus tard, le plan de relance industrielle de ces mêmes autorités entraîna une forte augmentation de la production chinoise, qui se traduit par une volatilité des prix à l'échelle mondiale.

Le degré de concurrence entre les entreprises sur un marché donné résulte de l'influence de plusieurs facteurs. Cette concurrence est généralement plus importante lorsque la demande pour le produit augmente lentement. L'arrivée massive des cultures Roundup Ready présage-t-elle une baisse de la concurrence dans ce segment de marché ? Une étude de 2004 sur l'impact de ces cultures sur le marché sud-africain du glyphosate souligne que, contrairement à la plupart des segments du marché agrochimique, le changement de marques sur le marché du Roundup entraîne des coûts élevés pour l'acheteur. En théorie, les agriculteurs peuvent utiliser n'importe quel herbicide à base de glyphosate sur les cultures Roundup Ready, y compris des produits génériques meilleur marché. Mais en réalité, les agriculteurs qui utilisent des produits génériques perdent leur droit de réclamation en cas de problèmes avec leurs semences. La concurrence accrue des produits génériques n'empêche donc pas Monsanto de conserver une influence extraordinaire sur le marché des herbicides en Afrique du Sud.

L'expansion des cultures Roundup Ready en Afrique du Sud

Le maïs Roundup Ready de Monsanto (NK603) a été autorisé en Afrique du Sud en 2003. Quatre ans plus tard, la variété « empilée » MON810 X NK603 fit son entrée sur le marché. En octobre 2010, c'est une autre variété de maïs « empilée » Roundup Ready qui fit son apparition, combinée cette fois avec le trait MON89034 (un nouveau caractère résistant aux insectes). En décembre 2010, Syngenta obtint l'autorisation de vendre sa propre variété tolérante aux herbicides, la GA21 (en même temps que la variété empilée GA21 X Bt 11).

Bien que les variétés de maïs résistantes aux insectes restent les transgéniques les plus plantés en Afrique du Sud, les cinq dernières années ont été marquées par une hausse significative des OGM tolérants aux herbicides (Roundup Ready). Depuis 2005-2006, le pourcentage de maïs transgénique contenant des traits tolérants aux herbicides n'est plus descendu en dessous des 20 %. Il a oscillé autour de 30 % sur les trois dernières années (si l'on tient compte du maïs tolérant aux herbicides et des variétés empilées contenant les gènes résistants aux insectes et aux herbicides).

De façon plus significative, le pourcentage de maïs jaune (dont on prévoit une hausse par rapport à la production de maïs blanc) contenant le trait résistant aux herbicides a été nettement plus élevé

(de plus de 50 % en 2010) que celui du maïs blanc (Esterhuizen, 2010). D'après l'International Service for the Acquisition of Agri-Biotech Applications (ISAAA), environ 137 000 hectares de maïs jaune tolérant aux herbicides ont été plantés en 2006. En 2010, ce chiffre avait plus que doublé pour atteindre 340 000 hectares. Sachant que Monsanto contrôle par ailleurs 60 % du marché du glyphosate du pays (www.monsanto.co.za), on imagine l'ampleur des bénéfices de la société liés à cette expansion.

Un bref aperçu des listes de permis d'importation d'OGM du ministère de l'agriculture révèle que depuis 2009, plus de 111 000 tonnes de semences de maïs Roundup Ready de Monsanto (variété NK603) ont été importées en Afrique du Sud, soit plus du double de toutes les autres importations de semences transgéniques cumulées. Par ailleurs, 98 % des graines de soja plantées en Afrique du Sud sont génétiquement modifiées. Et toutes les variétés de soja transgénique vendues en Afrique du Sud contiennent le gène Roundup Ready de Monsanto. D'après le Crop Estimates Committee du ministère de l'agriculture, la surface des cultures de soja aurait augmenté de 25 % entre les saisons 2009-2010 et 2010-2011.

En mars 2009, l'épandage aérien de glyphosate près d'une école à Marblehall, dans la province du Limpopo, sema la colère parmi les parents et au sein de l'opinion publique locale. L'ampleur du tollé fut telle que l'Association des organisations de vétérinaires et de cultivateurs d'Afrique du Sud dut condamner publiquement les faits dans des termes d'une rare sévérité. Les expériences dévastatrices en Argentine devraient servir d'avertissement contre l'expansion rapide des cultures Roundup Ready en Afrique du Sud.

Il n'existe actuellement aucun suivi indépendant des impacts de l'utilisation du Roundup sur la santé et l'environnement en Afrique du Sud. L'Institut national de protection de la biodiversité (Sanbi) devrait commencer à travailler sur les cultures tolérantes aux herbicides durant l'exercice budgétaire 2011. La préparation de ces travaux était cependant fort peu avancée en 2010.

En 2000, 80 % des cultures transgéniques dans le monde contenaient le gène Roundup Ready, soit sous la forme de gène unique, soit combiné au trait résistant aux insectes. Cela représentait 35 millions d'hectares. Dix ans plus tard, cette proportion de cultures en Roundup Ready a à peine changé. Mais la superficie totale des

cultures transgéniques est passée à 120 millions d'hectares... (James, 2010).

Aux États-Unis, l'introduction des semences de soja Roundup Ready a eu un effet dramatique sur le prix des semences de soja en général. L'historique des prix révèle en effet que le prix de ces graines a enregistré une hausse de 63 % entre 1975 et 2000, avant d'exploser durant la décennie suivante : + 230 % entre 2000 et 2010 (Benbrook, 2009). Si l'on observe les données sur le prix des semences fournies par Grain SA, on constate que la hausse moyenne des semences Roundup Ready entre 2008 et 2010 (pour le maïs et les graines de soja) a été de 30 % dans la région. À l'échelle mondiale comme à celle de l'Afrique du Sud, la pénétration des cultures Roundup Ready a entraîné une augmentation des coûts pour les agriculteurs, du fait non seulement des semences mais aussi des herbicides qui les accompagnent.

La production de maïs en Afrique du Sud

Le maïs étant un aliment de base pour des millions de Sud-Africains, le marché de ce produit agricole est d'une importance extrême pour la sécurité alimentaire dans le pays (contrairement au marché du soja). Bien que le siège social de Monsanto en Afrique du Sud soit proche du poumon commercial du pays, dans le Gauteng, Monsanto mène ses opérations dans les principales zones de production du maïs. Par le truchement d'un vaste réseau de revendeurs.

Les conditions climatiques locales, très variables en Afrique du Sud, et le soutien public important dont a bénéficié le secteur agricole durant l'apartheid, expliquent la grande diversité de germoplasmes, en particulier pour le maïs blanc. En réduisant la variété de cultivars de maïs plantés, et en les remplaçant par ses variétés transgéniques brevetées, Monsanto a réussi à se tailler une position dominante sur le marché. Cette domination pourrait avoir des conséquences problématiques dans certaines régions géographiques, celles où les variétés appropriées aux conditions locales sont moins nombreuses ou celles où les entreprises semencières concurrentes sont moins présentes.

La répartition géographique de la production

Bien que le maïs soit cultivé dans toute l'Afrique du Sud, les provinces de l'État-Libre, du Mpumalanga et du Nord-Ouest

concentraient 83 % de la production nationale en 2009-2010 (données du ministère de l'agriculture). Le maïs est principalement cultivé sur terrain sec, puisque 10 % de cette superficie seulement est irriguée. Le ministère de l'agriculture a divisé la culture du maïs en trente-six zones de production. Les régions 1 à 9 sont les zones du Cap-Occidental caractérisées par des pluies hivernales, du Cap-Oriental et du Karoo, où la culture du maïs n'est pas commerciale. La région 10 est celle du Griqualand-Occidental, la région 11 celle de Vaalharts et les régions 12 à 20 sont situées dans la province du Nord-Ouest. Les régions 11 à 28, situées dans l'État-Libre et les provinces du Nord-Ouest, constituent les principales régions de production du pays. Les régions 29 à 33 se trouvent dans la province Mpumalanga, la troisième en termes de production de maïs (en superficie et en volume). La région 34 est dans le Gauteng, la 35 dans le Limpopo et la 36 dans le Kwazulu-Natal.

La récolte de maïs sud-africain de 2010 a été la plus importante depuis 1982, avec un excédent de 6 millions de tonnes. Les marchés de beaucoup de pays africains furent cependant difficiles à pénétrer, d'une part car beaucoup d'entre eux ont également connu des récoltes exceptionnelles, d'autre part du fait de l'application sévère de règles de biosécurité. Le ministère de l'agriculture a de ce fait énormément investi dans la recherche de nouveaux marchés pour le maïs sud-africain. Plusieurs grosses cargaisons ont été organisées, dont l'envoi d'un million de tonnes de maïs modifié vers la Corée du Sud⁶. Ces difficultés d'écoulement ont amené les producteurs de maïs à réduire leurs surfaces plantées en 2010-2011, de 11,5 % pour le maïs blanc et de 7,5 % pour le maïs jaune.

La production sud-africaine de maïs blanc et de maïs jaune

Le maïs blanc est principalement destiné à la consommation humaine et le maïs jaune à l'industrie de l'alimentation animale. Avec l'augmentation de la consommation de viande liée à l'amélioration générale du niveau de vie, la demande de maïs jaune devrait s'accroître sur le long terme. De fait, le ministère de l'agriculture prévoit que la consommation nationale de viande augmentera de 11 % sur les années 2011 à 2013. Or la valeur brute des produits

6. Les marchés d'Asie de l'Est sont généralement inaccessibles, car monopolisés par les États-Unis. Et pour cause, entre 1996 et 2008, les producteurs de maïs américains ont reçu plus de 74 milliards de dollars de subsides publics, soit l'équivalent d'environ 20 % du PIB sud-africain de 2010.

d'origine animale a déjà pratiquement doublé entre 2004-2005 et 2008-2009. La demande sud-africaine de maïs jaune en Afrique du Sud augmentera en moyenne de 3 % par an lors de la prochaine décennie, pour atteindre une consommation totale de 6,1 millions de tonnes en 2019. Mais l'Afrique du Sud devrait également devenir importatrice nette de maïs jaune à partir de 2011, du fait notamment de la demande des zones côtières, où les importations en vrac devraient être meilleur marché que le maïs transporté depuis l'intérieur du pays.

Cette évolution en faveur de la culture du maïs jaune est lourde de conséquences, du fait notamment que le marché du maïs jaune est bien moins concurrentiel que celui du maïs blanc. Et la proportion de maïs jaune contenant le trait tolérant aux herbicides est bien plus élevée que celle du maïs blanc. Or jusqu'à la fin 2010, Monsanto possédait le seul trait tolérant aux herbicides enregistré sur le marché sud-africain. Syngenta a depuis lors obtenu l'autorisation de mise sur le marché de son trait GA21, mais reste à voir quel sera le succès de ce trait sur le marché.

Monsanto, la société civile et les résistances

Monsanto Afrique du Sud est activement soutenue par AfricaBio, un groupe de pression pro-OGM basé en Afrique du Sud qui s'en prend aux individus et aux organisations qui remettent en question l'approche libérale de l'Afrique du Sud à l'égard des OGM. AfricaBio s'est en particulier opposée avec véhémence à toute forme d'étiquetage des OGM en Afrique du Sud (*Financial Mail*, 27 janvier 2010).

En 2010, des membres de la communauté de Lutzville, dans la province du Cap-Occidental, s'opposèrent aux essais en champ du maïs transgénique tolérant à la sécheresse de Monsanto (dans le cadre du projet WEMA) sur leur territoire. AfricaBio et le Conseil de recherche agricole (ARC) furent rapidement dépêchés sur les lieux, afin d'organiser des réunions d'information avec les agriculteurs de la région et de les convaincre des bienfaits des cultures OGM. Opposés à un débat ouvert sur le sujet, AfricaBio et l'ARC refusèrent catégoriquement d'impliquer tout autre groupe de la société civile dans le processus. Mais les autorités chargées de la biosécurité en Afrique du Sud semblent avoir pris note des résistances des agriculteurs et de la société civile.

Les petits agriculteurs sud-africains ont également pu constater le caractère « bienveillant » des activités de Monsanto. L'introduction en 1998 du coton Bt dans la région de Makhathini (province du Kwazulu-Natal), par exemple, a été présentée par Monsanto et le ministère de l'agriculture, comme une contribution à la lutte contre la pauvreté parmi les agriculteurs marginalisés. L'entreprise adopta une rhétorique très politique pour promouvoir sa technologie, tout en accusant les opposants aux OGM d'être émotionnels et irrationnels...

Une étude approfondie menée sur cinq ans par l'ONG Biowatch révèle pourtant une réalité bien différente de celle que véhicule Monsanto. Malgré des débuts prometteurs, le taux d'adoption du coton Bt a chuté de 80 % en quatre ans seulement. Cette baisse s'explique facilement. Bien que les petits agriculteurs de la région de Makhathini aient toujours eu recours au crédit, l'introduction de semences transgéniques plus coûteuses a fortement augmenté leur degré d'endettement et leur vulnérabilité au risque. Suite à la chute mondiale des prix du coton et à la concurrence des producteurs de coton fortement subsidiés des États-Unis, les dettes cumulées de tous les agriculteurs de la région ont atteint 3 millions de dollars en 2004, soit 1322 dollars par agriculteur. Environ 80 % de ces agriculteurs se sont retrouvés en situation de défaut de remboursement (Pschorf-Strauss, 2005).

Monsanto a également joué un rôle de premier plan dans la conception et la mise en œuvre de la « révolution verte » et du « programme de production alimentaire à grande échelle » du gouvernement du Cap-Oriental (Hesjedal & Ntshona, 2010). Le système éducatif sud-africain lui-même n'échappe pas à l'influence de Monsanto : l'entreprise a récemment fait un don d'un demi-million de rands au programme de formation des professeurs de science des écoles primaires du Cap-Occidental.

Les intérêts de Monsanto sont par ailleurs bien défendus par la South African National Seed Organisation (Sansor), qui représente les intérêts de l'industrie semencière. Fondée en 1989, alors que le pays entrait dans la phase post-apartheid de la libéralisation, Sansor gère l'ensemble des systèmes de certification de semences en Afrique du Sud pour le compte du ministère de l'agriculture. Le travail est effectué par une équipe de plus de deux cents inspecteurs semenciers habilités, tous liés à l'industrie semencière.

La Sansor est également active à l'échelle internationale, dans le but de «*promouvoir la visibilité de l'industrie semencière sud-africaine [...] afin d'aider l'industrie à survivre et tirer profit de la mondialisation et de la concentration du pouvoir*» et de «*fournir l'accès aux nouvelles technologies, en particulier aux traitements des semences et à la modification génétique de ces dernières au moyen de la biotechnologie moderne*» (www.sansor.org). L'organisme a à deux reprises été présidé par un représentant de Monsanto.

En février 2007, Monsanto fit insérer une publicité dans le magazine *You* affirmant qu'«*aucune réaction négative n'avait jamais été rapportée*» concernant l'alimentation à base de plantes génétiquement modifiées. En réaction, Mark Wells, producteur biologique du Cap-Oriental, déposa une plainte auprès de l'Autorité de supervision de la publicité (ASA). Wells attira l'attention des autorités sur les nombreuses études indépendantes conduites sur les produits alimentaires transgéniques depuis leur commercialisation, qui contredisent la publicité de la firme. L'ASA statua en faveur de l'agriculteur, en estimant que l'affirmation de Monsanto était non étayée (*unsubstantiated*) et ordonna son retrait avec effet immédiat (www.asasa.org.za).

Nullement intimidée, Monsanto déclara aux médias six semaines plus tard seulement que l'ASA avait accepté une version révisée de sa publicité «*OGM sans risque pour la santé*», dans la mesure où «*aucune réaction médicale et scientifique négative fondée n'a jamais été enregistrée concernant les produits alimentaires d'origine transgénique*». Un deuxième recours contre la publicité fut alors introduit et le même juge annonça que, malgré la modification de la formulation, le message général restait le même et que par conséquent Monsanto avait enfreint le jugement précédent.

Conclusion

C'est au moyen d'une combinaison d'acquisitions, de droits de propriété intellectuelle et de lobbying agressif que Monsanto s'est hissée au sommet de l'industrie semencière mondiale. En agissant directement ou par le biais d'organisations et d'individus à sa solde, la firme domine le marché mondial des semences transgéniques. Elle occupe une position dominante du même type sur le marché mondial des produits agrochimiques, principalement grâce à sa marque d'herbicide non sélectif, le Roundup.

Bien que le Roundup soit enregistré depuis 1975 et que son brevet soit tombé dans le domaine public il y a plus de dix ans, la marque est devenue synonyme des semences transgéniques tolérantes aux herbicides, en particulier des semences de soja et de maïs Roundup Ready. En poussant les agriculteurs à planter plus de cultures de Roundup Ready, en ce compris des variétés dotées de traits « empilés », Monsanto a fait d'immenses bénéfices, malgré la concurrence des produits génériques meilleur marché en provenance de Chine. À telle enseigne que le ministère de la justice des États-Unis a ouvert des enquêtes sur les situations de position dominante de Monsanto sur les marchés des semences aux États-Unis.

La montée en puissance de Monsanto sur le marché des semences en Afrique du Sud a été fulgurante. L'entreprise contrôle 50 % des semences de maïs, 60 % du marché du glyphosate et exerce un monopole absolu sur le marché des semences transgéniques. Monsanto tient donc à la fois l'agriculture, les agriculteurs et la sécurité alimentaire de l'Afrique du Sud entre ses mains. Les 6 millions de tonnes d'excédents de production de maïs de 2010 indiquent qu'un plafond semble avoir été atteint, du moins pour la consommation humaine. Mais les secteurs de l'alimentation animale et des industries oléagineuses, gourmands en maïs jaune et en soja modifiés respectivement, sont suffisamment prometteurs pour garantir le maintien de l'emprise de Monsanto sur les agriculteurs et les législateurs en Afrique du Sud.

La présence de Monsanto dans les anciens bantoustans, notamment à travers sa participation à des programmes tels que le Massive Food Programme du Cap-Oriental, n'a pas donné les résultats promis. Toutefois Monsanto ne semble pas vouloir abandonner ces marchés, car ils servent de terrain d'essai à l'entreprise dans ses efforts de pénétration de marchés plus importants, en Afrique du Sud et dans le reste de l'Afrique, où vivent des centaines de millions de clients potentiels. Une perspective qui devrait amener les autorités sud-africaines chargées de la concurrence, trop complaisantes jusqu'à aujourd'hui, à imiter les autorités états-uniennes et à s'intéresser de plus près aux ressorts et implications de la position dominante de la firme sur le marché sud-africain.

Bibliographie

- Bembrook C. (2009), « Impacts of Genetically engineered crops on pesticide use : The first thirteen years », The Organic Centre.
- De Schutter O. (2010), *Report of the Special Rapporteur on the right to food : Agribusiness and the right to food*, UNHCR, Genève, mars 2010.
- Eichenwald K. (2001), « Redesigning nature : Hard lessons learned ; biotechnology food : From the lab to a debacle », *New York Times*, 25 janvier 2001.
- Esterhuizen D. (2010), « South Africa Biotechnology plants and animals », *GAIN Report*, USDA Foreign Agricultural Service.
- ETC group (2008), « Who owns nature? Corporate power and the final frontier in the commodification of life », ETC Communiqué.
- Friends of the Earth (2009), « Who benefits from GM crops? Feeding the biotech giants, not the world's poor. », *Issue 116*, Friends of the Earth International, Amsterdam.
- Gathura (2011), « Kenya: U.S. pushed for passing of Biosafety Act », *AllAfrica.com*, 13 mars/2011.
- Glover K. (2010), « DOJ gets serious about anti-trust, targeting Dean Foods and Monsanto », *Bnet*.
- Grain (2005), « USAID: Making the world hungry for GM crops », Grain briefings.
- Hesjedal S. & Ntshona Z. (2010), *A ladder to the "first economy" or reinforcing structural inequalities? Experiences with agricultural development programmes in the Eastern Cape, South Africa*, Eastern Cape Socio Economic Consultative Council.
- Howard P. (2009), « Visualizing consolidation in the global seed industry: 1996-2008 », *Sustainability*, 1(4).
- Kaskey J. (2008), « Monsanto Profit doubles on weed killer, corn seed », *Bloomberg*, 2 avril 2008.
- Kuyek D. (2004), « Stolen Seeds : The privatization of Canada's agricultural biodiversity », <http://ramshorn.ca/stolen-seeds-0>.
- James C. (2010), « Global status of commercialized biotech/GM crops : 2010 », *ISAAA brief*, n° 42, Ithaca.
- Monsanto (2010), *Quarterly Report for period ended Nov.30, 2010*, soumis à la United States Securities and Exchange Commission, www.sec.gov.
- Pschorn-Strauss E. (2005), « BT Cotton in South Africa: The case of the Makhathini farmers », *Seedling*, Grain, avril.
- Robinson C. (2010), « Argentina's Roundup human tragedy », Institute of Science in Society.
- Steenkamp W. (2004), *Influence of Roundup Ready Maize on the South African maize herbicide market*, mémoire soumis à la Faculty of economic and management service, Northwest University.
- Stein H. (2005), « Intellectual property and genetically modified seeds : The United States, trade and the developing world », *Northwestern journal of technology and intellectual property*, vol. 3, n° 2.
- Stiglitz J. (2003), *The Roaring Nineties: Seeds of Destruction*, London, Allen Lane.
- Weitzman H. (2011), « Monsanto rises to China Challenge », *Financial Times*, 6 mars 2011.

À qui profitent les investissements fonciers à grande échelle au Mali¹ ?

The Oakland Institute² et la Coordination nationale des organisations paysannes

Les investissements fonciers à grande échelle sont souvent présentés comme des opérations potentiellement génératrices de résultats gagnant-gagnant. C'est à ce titre qu'ils sont appuyés par les organismes internationaux. Loin de l'optimisme affiché, une enquête de terrain menée au Mali révèle combien cette approche peut être lourde de conséquences négatives pour les populations et la biodiversité.

D'énormes superficies de terres fertiles sont depuis quelques années mises à la disposition des investisseurs aux quatre coins du monde, souvent par le biais de baux à long terme bon marché. Des gestionnaires de fonds, des investisseurs privés et des nations soucieuses d'assurer leur propre sécurité alimentaire ont sollicité et obtenu de grandes surfaces agricoles à l'étranger. Cette pratique, souvent appelée « accaparement des terres », a été mise sous le feu des projecteurs suite à la crise alimentaire et énergétique de 2008. À la fin de l'année 2009, ces accords d'investissements fonciers concernaient au total près de 56 millions d'hectares (ha) de terres agricoles à travers le monde (Deininger & Byerlee, 2011).

1. Extrait du rapport *Comprendre les investissements fonciers en Afrique. Rapport Mali*, The Oakland Institute, Coordination nationale des organisations paysannes, Bamako, 2011, www.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/OI_Mali_FR_04.pdf.

2. Étude menée par Joan Baxter sous la direction de Frédéric Mousseau.